

Informations complémentaires

- L'encadrement sera assuré par une équipe composée d'agents d'animation de la commune (Diplômés BAFA ou CAP petite enfance), des ATSEM et d'animateurs de Familles Rurales
- Les TAP se dérouleront dans l'enceinte de l'école, la bibliothèque, les salles associatives et terrain de sport. A 16h 15 tous les enfants sont à l'école, seul endroit où les parents peuvent venir les chercher.
- Afin que votre enfant soit accueilli dès le premier jour de la rentrée, la fiche d'inscription ci-jointe doit être retournée à l'école, dûment remplie, avant le 4 Juillet
- Participation forfaitaire annuelle par enfant : 15 €
- Le paiement se fait à la réception de la facture émise par la mairie

Renseignements :



L'association Familles Rurales assurera la coordination des TAP, comprenant le traitement des inscriptions, la répartition et l'animation des groupes et la logistique générale.

- ❖ Coordinatrice des TAP : Aurélie NEGRET au 05 46 55 01 83
Courriel : afr.bourgneuf@laposte.net
- ❖ Mairie de Bourgneuf rue de la Commanderie 17220 Bourgneuf
Tél : 05 46 55 00 28 Fax : 05 46 55 07 31
Courriel : mairie.bourgneuf@wanadoo.fr / Site : www.bourgneuf.fr



Temps d'Activités Péri-éducatives

TAP

Groupe Scolaire de BOURGNEUF

Année scolaire 2014 - 2015

Les activités proposées sont pensées en articulation avec le projet d'école pour contribuer à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle des enfants.

Elles ne sont pas obligatoires, mais chaque enfant doit avoir la possibilité de toutes les découvrir.

	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi	
	Maternelle	Élém	Maternelle	Élém	Maternelle	Élém	Maternelle	Élém	Maternelle	Élém
8h30	Enfants faisant la sieste	enfants ne faisant pas la sieste	Enfants faisant la sieste	enfants ne faisant pas la sieste			Enfants faisant la sieste	enfants ne faisant pas la sieste	Enfants faisant la sieste	enfants ne faisant pas la sieste
	classe (8h30-11h45)	Classe (8h30-12h00)	classe (8h30-11h45)	Classe (8h30-12h00)	classe (9h00-12h00)		classe (8h30-11h45)	Classe (8h30-12h00)	classe (8h30-11h45)	Classe (8h30-12h00)
11h45										
12h00										
12h30					TAP(30min)					
12h45										
13h15	sieste (réveil échelonné)		sieste (réveil échelonné)				sieste (réveil échelonné)		sieste (réveil échelonné)	
13h30										
14h15										
15h00										
15h30	TAP(15h00-16h15)						TAP(15h00-16h15)			
16h15										



Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP)

Qu'est- ce que c'est ?

Le Temps d'Activités Péri-éducatif (TAP) est réparti en deux catégories, en fonction de la situation dans la journée scolaire.

Activités Temps libre

Le TAP « Temps libre » est situé le mercredi après la classe de 12 h à 12 h 30. Les activités proposées ont pour but de se détendre et de jouer :

- Bibliothèque (recherche et échange de livres)
- Ecoute de lecture avec l'association « Lire et faire lire »
- Jeux de société
- Petit bricolage
- Jeux collectifs

Activités thématiques

Le TAP « activités thématiques » est situé après les heures de classe le lundi et le jeudi de 15 h à 16 h 15. Les activités proposées ont pour but la découverte, l'expérimentation et l'initiation :

- Aux activités sportives
- Aux arts (théâtre, musique, peinture, modelage, bricolage...)
- A l'environnement
- A la citoyenneté
- Aux sciences et techniques

Les TAP sont mises en place par la collectivité en partenariat avec Familles Rurales qui en assurent la coresponsabilité.

Les activités proposées sont pensées en complémentarité et en lien avec le projet d'école et adaptées à l'âge des enfants.

Ils s'organisent par périodes (intervalles de vacances à vacances)

Comment ça marche ?

L'inscription aux TAP est un engagement pris par les familles pour l'année scolaire

Pour les élémentaires :

Les enfants inscrits aux TAP seront répartis par activité, en fonction du nombre de places par ateliers et par période. Le choix des activités pourra être différent suivant les jours de la semaine mais restera le même sur la période.

Pour les maternelles :

Les enfants participant aux TAP seront répartis par groupe classe et les activités seront différentes à chaque période.

Sur l'année scolaire, l'ensemble des enfants auront la possibilité de participer à un maximum d'activités.

Les enfants inscrits aux activités s'engagent à être présents.

Toute absence exceptionnelle devra être signalée.

Organisation

- Les enfants qui ne seront pas inscrits au TAP partiront avec leurs parents ou les personnes autorisées (Les enseignants assureront la sortie)
- Les enfants inscrits au TAP seront répartis par activité et pris en charge par les animateurs.
- A la fin des TAP, les enfants seront accompagnés par les animateurs :
 - ❖ A la porte de l'école pour les élémentaires
 - ❖ Dans leurs classes pour les maternelles
 - ❖ A l'accueil Périscolaire ou de Loisirs
(Les animateurs assureront la sortie)